

## Motion de soutien à Anthony Smith

### Adoptée à l'unanimité par la Commission exécutive du 15 septembre 2022

**Le 28 septembre 2022 aura lieu l'audience de « l'affaire Anthony Smith » au tribunal administratif de Nancy.**

L'Ugict-CGT, par la voie de sa commission exécutive réunie le 15 septembre 2022, apporte son soutien à Anthony Smith qui avait été sanctionné pour avoir fait son travail en août 2020 par Élisabeth Borne, alors ministre du Travail.

Cet inspecteur du travail et responsable CGT avait, dans le cadre de ses prérogatives et lors du premier confinement, enclenché une procédure de référé judiciaire pour enjoindre un employeur de fournir des masques à ses salarié-e-s aide à domicile.

Sommé par l'employeur et ses relais politiques de neutraliser l'action de l'inspecteur du travail, le ministère du Travail avait choisi de suspendre Anthony Smith, puis de le sanctionner d'une mutation d'office.

Le tribunal administratif de Nancy doit annuler la sanction infligée à Anthony Smith, et ce d'autant que le ministre de la Santé de l'époque, Olivier Véran, a admis que la non-généralisation du port du masque était une erreur. Anthony Smith n'a donc que joué pleinement son rôle de protection de la santé des salarié-e-s.

L'Ugict-CGT se mobilise pour que les inspecteurs-rices du travail, comme les autres ingés, cadres, techs et professions intermédiaires du privé comme du public, bénéficient de moyens pour remplir leurs missions et [qu'il soit mis fin à la limitation du libre exercice de leurs responsabilités professionnelles](#).

L'Ugict-CGT renouvelle par ailleurs [son soutien](#) à Sabine Dumenil, secrétaire générale de la CGT de la Marne, attaquée au tribunal correctionnel pour l'expression de son soutien à Anthony Smith.